



## MAIRIE de LA SAUVETAT - DU - DROPT 47800

Département de LOT-ET-GARONNE

[mairie.sauvetatdudropt@orange.fr](mailto:mairie.sauvetatdudropt@orange.fr)

[www.la-sauvetat-du-dropt.fr](http://www.la-sauvetat-du-dropt.fr)

05-53-83-03-27

Bureau ouvert **sur rendez-vous** :

Lundi, mardi et mercredi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Objet : Modification d'adresse

Madame, Monsieur

Comme vous en avez été informé durant la procédure, le Conseil Municipal a délibéré et adopté une décision de modification de votre adresse. Une attestation de nouvelle dénomination est jointe à ce courrier pour faire valoir ce que de droit.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à un changement de nom de voie ou de numéro dans la voie, voici quelques indications :

Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides.

En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans les meilleurs délais. Les étiquettes de changement d'adresse seront gratuitement adressées par courrier. Si vous devez obtenir un nouveau certificat, vous devrez régler des frais d'acheminement. Si vous devez demander une nouvelle numérotation, vous devrez aussi faire poser de nouvelles plaques sur votre véhicule par un professionnel. Pensez à faire modifier votre adresse auprès de votre assureur pour que l'adresse figurant sur la carte grise et sur l'attestation d'assurance soient concordantes.

Il convient que vous signaliez la modification d'adresse aux organismes publics et privés. Pour vous faciliter la tâche, [service-public.fr](http://service-public.fr) vous propose de faire votre déclaration de modification de nom (numéro) de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (Carte grise, CPAM, CAF, EDF, La Poste...) Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/>

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalités des entreprises de la Chambre de Commerce ou au Centre de formalités de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Cette démarche est gratuite.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que la commune assurera la distribution des numéros des maisons ou appartements **le samedi 15 mai 2021 à la Salle d'Animation** :

**-de 9 heures à 12 heures pour les administrés dont le nom débute par la lettre A à la lettre G;**

**-de 14 heures à 17 heures pour administrés dont le nom débute par la lettre H à la lettre Z ;**

Vous pouvez, en cas d'indisponibilité, récupérer à la Mairie votre numéro aux horaires habituels d'ouverture au public.

**Information installation plaque numéro** :

Nous vous rappelons que ce numéro doit être installé en bordure de la voie publique afin d'assurer le bon fonctionnement de la distribution du courrier, des services de secours et collecte des ordures ménagères ; si votre logement est en retrait de cette voie, vous devez l'installer sur votre boîte aux lettres, poteau (installé par vos soins), etc...

En cas de problème de pose, veuillez contacter la Mairie au **05-53-83-03-27** ou par mail : [mairie.sauvetatdudropt@orange.fr](mailto:mairie.sauvetatdudropt@orange.fr)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations

Le Maire,

Jean Luc GARDEAU